

2 octobre 1970, Montréal

Congrès de l'Union des Municipalités

Je suis très heureux d'être parmi vous ce soir, à l'occasion du Congrès annuel de l'Union des municipalités. Malgré que je n'aie pu suivre de très près les délibérations de votre Congrès – à cause des événements que vous connaissez sans doute – je suis sûr qu'une fois de plus, vous avez fait un travail sérieux et constructif.

L'évolution rapide de la société moderne exige une constante adaptation des hommes et des institutions aux conditions nouvelles. Le monde municipal ne fait pas exception; il doit inventer sans cesse des formules nouvelles afin d'améliorer la qualité de notre vie communautaire.

J'ai tout de même eu l'occasion, en préparant ces quelques notes, de revoir rapidement certains de vos travaux ou mémoires des dernières années; la simple énumération des sujets que vous avez examinés démontre que votre première préoccupation est cette recherche constante des solutions aux vrais problèmes municipaux: la fiscalité municipale et les relations provinciales-municipales, les problèmes d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la question de la pollution du milieu, les nouvelles structures municipales des communautés urbaines et régionales, voilà quatre grands domaines que vous avez étudiés, quatre domaines qui, sans l'ombre d'un doute, constituent les pivots de la réforme municipale des prochaines années. Et à ces travaux s'ajoute cette réflexion de l'Union des municipalités sur le rôle des municipalités dans le développement économique du Québec. Votre Comité d'action économique a organisé à cet égard, un colloque extrêmement intéressant, colloque dont le thème cadre bien avec, la priorité que le gouvernement du Québec s'est lui-même donnée, savoir: la relance de l'économie du Québec.

Mon collègue, le ministre des Affaires municipales – que vous connaissez particulièrement bien à l'Union des municipalités – vous a fait part des projets que le gouvernement entend réaliser dans le domaine municipal. M. Tessier vous a dit que le gouvernement présenterait à l'Assemblée nationale un certain nombre de projets de lois dont les plus importants ont trait à l'évaluation municipale, à la planification et à l'urbanisme, aux élections municipales et aux communautés urbaines et régionales. Je crois sincèrement que ces lois que nous adopterons bientôt marqueront un tournant important dans la vie municipale du Québec.

Le gouvernement veut que cette réforme municipale se fasse avec la participation de tous les intéressés et, au premier chef, avec celle des municipalités du Québec. Notre action s'orientera dans le sens d'une modernisation de nos structures de gestion municipale et d'une amélioration de la fiscalité municipale. Nous accorderons en outre aux problèmes de la rénovation urbaine et de la pollution du milieu le caractère prioritaire que ces questions doivent avoir aujourd'hui.

Sur cette dernière question, le gouvernement, bien conscient de ses responsabilités, a vu à confier le problème de la qualité de l'environnement à un ministre d'État, le docteur Goldbloom. Ce dernier a comme mandat précis, d'une part de dresser un inventaire de tout ce dont dispose le gouvernement pour combattre la pollution; d'autre part, le ministre d'État doit élaborer une politique québécoise cohérente et efficace dans ce domaine. Comme vous le savez, la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau a déjà fait un travail considérable; d'autres services gouvernementaux exécutent chaque jour des travaux et des études qui concernent la protection du milieu naturel du Québec. Il s'agit donc avant tout d'inventorier ce qui se fait présentement pour ensuite décider d'une action vigoureuse, cohérente et efficace. Ces travaux du ministre d'État nous amèneront probablement à adopter pour le Québec une politique de la qualité de l'environnement qui, sans doute, rejoindra à plusieurs égards les recommandations que vous avez formulées vous-mêmes en septembre 1969, lors de la présentation de votre mémoire sur l'aménagement des eaux au Québec.

Les programmes de rénovation urbaine que nous avons amorcés au Québec ces dernières années doivent être insérés dans un plan général d'aménagement et d'urbanisme. Le ministre Tessier vous la signalé, le gouvernement adoptera très bientôt une loi-cadre de la planification et de l'urbanisme, inspirée des recommandations de la Commission LaHaye. Je veux simplement ajouter que le gouvernement entend consacrer un effort spécial à solutionner nos graves problèmes dans le domaine particulier de l'habitation. La Société d'habitation du Québec continuera d'assumer à cet égard la responsabilité de la préparation et de la mise en œuvre des programmes de rénovation et d'habitation en s'intéressant très activement à la localisation de ces programmes, à leur conception, à leur planification et à leur exécution.

La Société centrale d'hypothèques et de logement apporte, vous le savez, à la Société d'habitation une collaboration essentielle autant par sa contribution financière que par la détermination -des critères d'éligibilité à un prêt et ce, dans le sens de l'entente fédérale-provinciale intervenue à cet effet, en 1967. Cette entente, je le signale, constitue pour nous dans un domaine particulier – celui de l'aménagement urbain une illustration de la souplesse et de la flexibilité du fédéralisme qui permet aux citoyens québécois de profiter des avantages de notre appartenance à la fédération canadienne.

Au plan de la réforme des structures municipales, le ministre des Affaires municipales vous a annoncé la loi-cadre sur les communautés urbaines et régionales. Je souligne simplement le rôle important qui sera dévolu à ces communautés sur le plan de l'aménagement et du développement social, économique et culturel du milieu qu'elles auront à gérer. Et dans la détermination des pouvoirs précis et des ressources fiscales que nous confierons à ces nouveaux organismes, le gouvernement retient comme critère principal, celui de l'efficacité des services qu'on veut rendre aux citoyens québécois.

Le progrès de toute société moderne exige de tous les niveaux de gouvernements des investissements considérables. Pour financer ces investissements, les pouvoirs publics font appel dans une très large mesure à la contribution des citoyens, et à un point tel qu'avec raison, on estime que le niveau de taxation a atteint sous plus d'un aspect un maximum. Le citoyen qui, d'une façon ou de l'autre, est appelé à faire les frais de ces investissements publics est en droit de s'attendre à ce que les argents qu'il paie, soient utilisés de la façon la plus rationnelle possible; on doit éviter le gaspillage et les duplications inutiles. Voilà pourquoi il importe tellement que nous réussissions à instaurer au plus tôt une véritable responsabilité financière des pouvoirs publics et quand je dis responsabilité financière, je pense à cette nécessité qu'il y a de donner aux autorités à qui on confie des pouvoirs précis, les argents nécessaires qu'il leur faut pour assumer leurs responsabilités. Vous le savez, les problèmes que rencontre notre fédéralisme canadien sont largement causés par les distorsions qui existent entre les ressources financières des provinces et leurs responsabilités sur les plans économique, social et culturel. Nous réclamons depuis longtemps un nouveau partage fiscal qui soit mieux adapté aux besoins croissants des provinces.

Même si la nature des relations qui existent entre les provinces et l'autorité fédérale est différente de celle qui existe entre une municipalité et une province, il reste que nous devons viser dans le domaine des relations provinciales-municipales à un meilleur équilibre de la fiscalité municipale.

Afin de répondre à ce besoin que nous ressentons tous de coordonner davantage nos actions respectives, de les adapter aux conditions nouvelles, le gouvernement du Québec se propose d'inviter les municipalités québécoises à une conférence provinciale-municipale de deux jours, à Québec, le printemps prochain. Une conférence semblable a déjà été convoquée à Toronto par le Premier ministre Robarts, en 1970, et avec énormément de succès: près de 400 représentants municipaux, des députés, des ministres et des spécialistes des questions municipales ont examiné ensemble les problèmes du monde municipal.

Le but que poursuit le gouvernement du Québec en prenant cette initiative est de favoriser le développement des relations entre les municipalités québécoises et le gouvernement provincial. Nous voulons en arriver à assurer aux municipalités une plus grande participation dans l'élaboration des politiques qui les concernent. En facilitant ainsi une plus grande solidarité et une collaboration plus suivie entre nos deux niveaux de gouvernement, nous avons la conviction que nous parviendrons à accroître la productivité et l'efficacité de nos décisions.

Je veux, ce soir, vous faire part du désir du gouvernement de discuter avec vous à cette conférence des sujets suivants: les structures et pouvoirs des municipalités et des communautés urbaines et régionales, la coordination de l'action des divers ministères et des municipalités au niveau des régions et enfin l'évaluation des problèmes financiers des municipalités afin d'amorcer véritablement la réforme de la fiscalité municipale.

Pourquoi les structures et les pouvoirs des municipalités et des communautés urbaines et régionales? Poser la question, c'est y répondre. Les changements de nos systèmes sociaux et économiques se font à un rythme beaucoup trop lent, et cette lenteur est trop souvent conditionnée par la rigidité et l'inadaptation de nos présentes structures municipales. Nous devons donc moderniser nos institutions municipales. Les différents ministères gouvernementaux prennent, chacun dans leur domaine, des décisions capitales pour l'avenir des différentes régions du Québec. Trop souvent, ces décisions gouvernementales sont arrêtées sans qu'il existe une véritable coordination avec les décisions que vous prenez vous-mêmes sur le plan local et régional. Il importe donc, étant donné les responsabilités que vous assumez et celles qui vous seront bientôt confiées, que nous planifiions davantage nos politiques respectives.

Enfin, nous avons pensé, et là-dessus je suis sûr d'obtenir votre entier appui, que la réforme de la fiscalité municipale devait être l'œuvre commune du gouvernement et des municipalités et ce, afin que nous puissions situer les problèmes financiers des municipalités dans le cadre général des conditions économiques du Québec et surtout dans celui des priorités que nous devons établir aux niveaux provincial, régional et local. Je pense qu'avec ces trois problèmes majeurs des relations provinciales-municipales, nous pourrons avoir une conférence qui s'avérera extrêmement profitable pour vous comme pour nous, mais surtout pour l'ensemble des citoyens que nous sommes appelés à servir. De toute façon, je soumetts ces questions à votre considération et si vous estimez que d'autres sujets devraient être discutés à cette conférence, croyez que nous serons heureux de nous rendre à votre demande. Alors, je compte vous revoir à Québec le printemps prochain.